

# AVIS PUBLIC D'ADOPTION

## Règlement numéro 222

Avis public est par les présents donné :

1. Qu'à sa séance ordinaire tenue le 8 septembre 2025, le Conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci a adopté le règlement 222 relatif à la circulation de camions et de véhicules-outils sur les chemins des Iris et du Meublier
2. Qu'une copie de ce règlement soit présentement déposée au bureau de la soussignée ainsi que sur le site internet où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau
3. Que le règlement peut être consulté au bureau de la directrice générale à l'hôtel de ville de Notre-Dame-de-la-Merci, 1900 montée de la Réserve, aux heures normales d'ouverture et sur le site internet de la Municipalité
4. Que ce règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

**Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 10 septembre 2025.**

**Martine Bélanger**

Directrice générale / greffière-trésorière

# AVIS PUBLIC D'ADOPTION

## Règlement numéro 222

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Martine Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité, le 10 septembre 2025, entre 9 et 16 heures

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 septembre 2025.

Martine Bélanger,  
directrice générale & greffière-trésorière